

Article		PAGE
	<i>SÉANCES DE LA CHAMBRE—Fin</i>	
12 (2)	Durée limitée de la sonnerie d'appel.	8
12 (3)	Vote par appel nominal réclamé un vendredi. ..	9
	Affaires devant être terminées.	9
13	Abstention de l'Orateur.	9
	Vote prépondérant.	9
14	Intérêt pécuniaire direct.	10
15 (1)	Décorum.	10
	Sans appel.	10
15 (2)	Mises aux voix.	10
15 (3)	Lors des discours.	10
15 (4)	m \S	10
15 (5)	Lors de l'ajournement.	11
16	Étrangers signalés.	11
	Motion visant l'exclusion des étrangers.	11
	L'Orateur ou le président décide.	11
17	Conduite des étrangers.	11
	CHAPITRE II	
	<i>TRAVAUX DE LA CHAMBRE—</i>	
18 (1)	Prière.	12
18 (2)	Début des travaux.	12
18 (3)	Affaires courantes.	12
18 (4)	Déclarations de ministres.	13
18 (5)	Ordres des travaux de jour en jour.	13
18 (6)	Suspension des affaires émanant des députés. ..	15
19	Suspension des affaires émanant des députés. ..	15
20 (1)	Question de privilège.	15